

---

# OPINION

## DE M. DE CAZALÈS,

*Sur le serment exigé des Officiers de l'Armée.*

juin 1791

---

**L**E rapport que vous venez d'entendre a trompé l'espoir de ceux qui en demandoient la lecture avec tant d'empressement : on n'y trouve aucune indice des liaisons des officiers de l'armée française avec les prétendus ennemis de l'état ; & de toutes les accusations calomnieuses qu'on avoit osé porter contre des hommes aussi distingués par leur probité que par leur courage , il ne reste que la honte de leurs accusateurs.

Il importe essentiellement à la chose publique d'ensevelir dans un profond oubli la motion infensée du licentierement des officiers de l'armée. Je sacrifie à ce grand intérêt la juste indignation que je ne cesserai de ressentir , de l'infâme diatribe qu'on a osé se permettre contre mes compagnons d'armes , & vais me contenter de discuter la proposition qui vous est faite par vos comités.

L'armée française a juré d'être fidèle à la nation , à la loi & au roi ; l'armée française a juré de défendre la constitution décrétée par l'assemblée nationale & sanctionnée par le roi ; quelle force un serment individuel peut-il ajouter à ce serment

collectif & général ? Pensez-vous que des hommes nourris dans la pratique constante des principes les plus sévères de l'honneur français ; que des hommes sortis presque tous de l'ordre de la noblesse , de cette noblesse dont , au dire de Montesquieu , l'honneur est l'enfant & le père , ne sachent pas qu'un engagement pris par l'armée est obligatoire pour tous ceux qui la composent , à moins qu'ils n'aient formellement prononcé leur exception , à moins qu'ils n'aient hautement protesté contre un serment obtenu sans leur aveu ? Avez-vous pu croire que des hommes dont l'honneur & la délicatesse ont , dans tous les tems , formé le caractère distinctif , ne soient pas aussi liés par un engagement verbal , que par un engagement écrit ? Certes , s'il étoit parmi eux quelques individus capables d'employer de vils subterfuges pour colorer le manquement de leur foi ( bassesse dont personne , dans cette assemblée , dont personne dans l'Europe entière n'a le droit de les soupçonner , & que semble supposer les nouvelles précautions qu'on vous propose d'exiger d'eux ) , de tels hommes seroient-ils retenus par de nouveaux serments ? La force du serment est dans l'opinion ; le multiplier , c'est l'avilir ; douter de son effet , c'est le détruire.

Ceux-là connoissent bien mal les sentimens des officiers de l'armée , de cette précieuse élite de la nation française , qui osent les soupçonner d'une telle infamie , & sans doute que c'est dans la bassesse de leur propre cœur qu'ils ont pris une semblable pensée. Ah ! qu'ils soient bien certains que si jamais les officiers de l'armée française

étoient obligés de s'armer contre cette constitution devenue trop oppressive ; s'ils étoient forcés de détruire cette constitution qu'ils ont juré de défendre , ils lui feroient une guerre ouverte & franche , ils commenceroient à rétracter hautement leur serment , & à abdiquer les charges qui leur ont été confiées.

C'est au moment où vous êtes environnés de mécontents ; c'est au moment où vos ennemis se multiplient dans la proportion la plus effrayante ; c'est au moment où le désordre de vos finances vous menace des plus grands malheurs ; c'est au moment où il n'est qu'un seul moyen de sauver l'état ( celui de réunir , s'il est possible , tous les Français dans la même opinion ) ; c'est au moment où il est de votre devoir , où il est de votre intérêt de tout faire , de tout sacrifier pour parvenir à un but si desirable , qu'on vous propose d'éloigner à jamais de vous , par des procédés indécens , par cette méfiance injurieuse qui fait naître les dangers qu'elle croit prévenir , cette classe puissante & nombreuse de citoyens déjà trop ulcérée , & auxquels tous les officiers de l'armée sont attachés par les liens du sang & d'un intérêt commun ; c'est le jour même où la motion insensée de licentier tous les officiers de l'armée a été faite dans cette assemblée , qu'on vous propose de décréter ce nouveau serment , ce serment qui auroit l'air d'être la suite de cette scandaleuse motion.

Les ennemis de la chose publique ne manqueront pas de publier , & l'armée française croira que l'assemblée nationale , n'osant pas prononcer

le licenciement des tous les officiers de l'armée , marche au même but par une voie tortueuse & détournée ; qu'elle cherche à engager tous les officiers de l'armée à quitter leur état en leur marquant une méfiance injurieuse , en les rendant l'objet de tracasseries de toute espèce ; & , il faut en convenir , cette opinion acquièreroit un grand degré de vraisemblance par la comparaison de ce que vous exigez des officiers qui resteront attachés au service , & des avantages que vous offrez à ceux qui accepteront leur retraite.

Certes , nous serions trop à plaindre si les auteurs de ces dangereux conseils parvenoient à remplir leurs coupables projets , s'ils parvenoient à extraire de l'armée française dix mille officiers qui en font l'ame , dix mille officiers qui en forment le lien. Cette masse ainsi déformée , également incapable de courage & de discipline , deviendrait une véritable calamité publique ; vos frontières seroient livrées sans défense aux attaques de vos ennemis , les propriétés des citoyens ravagées par ceux-là même qui furent armés pour les défendre , & tout l'empire au pillage d'une soldatesque effrénée.

Ils ne rempliront pas leur perfide dessein , ceux qui veulent opérer la dissolution de l'armée française , de cette armée qui oppose un obstacle invincible au morcellement projeté du royaume ; de cette armée qui est la seule puissance , la seule force qui puisse tenir ensemble les membres épars de ce vaste empire ; de cette armée qui est la défense certaine , qui est la seule dernière ressource de cette autorité royale que , dans leur coupable délire , ils ont juré d'anéantir.

Je connais trop la vertu ; je connais trop le patriotisme des officiers de l'armée française , pour douter un instant qu'ils ne mettent leur gloire à ne pas désespérer de la chose publique ; qu'ils mettront leur honneur à ne pas abandonner un poste qu'on environne de désagrémens & de dangers. Comme des fils bien tendres , ils ne quitteront pas le lit de douleur de leur mère en délire ; ils en souffriront l'insulte & l'outrage ; ils en souffriront jusqu'à cette méfiance , insupportable en tout autre temps , dans l'espoir de prévenir ou de diminuer les maux que sa folie lui prépare.

Tels doivent être les sentimens vraiment généreux de la grande majorité des officiers de l'armée française ; mais il suffit que le nouveau serment qu'on vous propose d'exiger d'eux , ce serment dans lequel on semble avoir réuni à dessein les formules les plus déplaisantes , puisse faire quitter son état à un seul de ces hommes que vous ne remplacerez jamais , ni dans leur courage , ni dans leur probité , ni dans la constante affection de leurs soldats , pour qu'il soit de mon devoir , pour qu'il soit du devoir de tous les bons Français d'employer tous leurs moyens , de réunir tous leurs efforts pour s'opposer à l'adoption d'un serment inutile & dangereux.

Je hais les sermens , leur moindre inconvénient est d'être inutiles ; ils sont bien plus funestes quand ils produisent l'effet qu'on en attend ; ils enchaînent la volonté de l'homme de bien , & donnent aux méchans de nouvelles armes pour tromper & pour nuire.

Dans tous les temps , dans tous les pays , les

sermens ont été le caractère distinctif de la ligue & de la faction ; rarement l'autorité légitime s'en est-elle servie ; jamais ils ne sont nécessaires, quand cette autorité est fondée sur sa véritable base ( l'amour & le bonheur du peuple ). Qu'est-il besoin de faire jurer l'exécution de la loi, quand la loi rend heureux les peuples qu'elle régit ?

C'est par les sermens qu'on se lie au crime, la vertu les dédaigne : s'avisa-t-on jamais de faire jurer d'être bon, honnête & vertueux ? Ne fait-on pas que ce serment est prêté d'avance dans le cœur de tout homme de bien, & que de vaines formules ne font pas naître la vertu dans l'ame d'un scélérat. C'est par des sermens que la tyrannie croit enchaîner à sa destinée ses instrumens & ses victimes. Insensés ! Ils osent invoquer la religion & l'honneur, quand la religion & l'honneur les condamnent. Ils veulent se servir de ce ressort puissant de la religion & de l'honneur, après avoir tout fait pour rendre ridicules ; pour faire tomber en mépris ces noms sacrés de religion & d'honneur ?

Je ne puis trop m'étonner que sous un régime que vous prétendez être celui de la liberté, les sermens aient été multipliés au point où ils l'ont été ; prêtres, soldats, magistrats, citoyens, tout a juré : on a exigé de tous le serment de maintenir la constitution, & vous n'êtes pas contents, & vous demandez encore des sermens particuliers aux officiers de l'armée.

Toutes ces vaines précautions ne font que trahir la juste méfiance que vous avez vous-mêmes de la sagesse de votre institution : si vos loix sont fon-

dées sur la justice & la raison, qu'ont-elles besoin de serment pour être exécutées & maintenues ? Mais si vous avez oublié que la justice & la sagesse sont les seuls garants de la durée des institutions humaines, que pourront, pour leur défense, les vaines précautions que vous entassez au tour d'elles ? elles succomberont sous le poids de la haine & de l'indignation publique, laissez-là de vains sermens. Examinez avec une sérieuse attention les loix que vous avez faites ; essayez de rectifier votre constitution ; rendez-là sinon bonne, c'est impossible en laissant subsister les bases sur lesquelles vous l'avez établie, du moins supportable, ou soyez sûrs qu'elle ne tardera pas à s'écrouler, vaincue par cette même opinion publique qui l'a si long-temps soutenue, & qui maintenant l'attaque de toutes parts.

Le décret rendu, tous les membres de l'assemblée nationale qui sont du parti de l'opposition, & qui servent dans l'armée se sont réunis chez moi, & il a été généralement convenu que cette opinion étoit la leur, qu'elle seroit imprimée & envoyée à tous les officiers de l'armée.

F I N.

---

A P A R I S,

Au Bureau de l'Ami du Roi, rue Saint-André-des-Arcs, N<sup>o</sup>. 37. 1791.

656

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

M. J. M.

---

A P A R I S

At Bureau de l'Imprimerie de la Cour, au Palais National

des Arts, le 22. 1791.